

TARIF APPLICABLE

A COMPTER DU 01 AVRIL 2024

TARIF HEBERGEMENT

Pour les nouveaux entrants

CHAMBRE SEULE	70,18 € HT	74,04 € TTC
----------------------	-------------------	--------------------

POUR LES RESIDENTS (+ 60 ANS) DE L'HERAULT, LA FACTURE COMPORTE
LE TARIF HEBERGEMENT + LE TICKET MODERATEUR de 6,32 TTC

TARIF DEPENDANCE

FACTUREE POUR LES RESIDENTS EXTERIEURS AU DEPARTEMENT

GIR1/2	22,26 € HT	23,48 € TTC
GIR3/4	14,11 € HT	14,89 € TTC
GIR5/6	5,99 € HT	6,32 € TTC

POUR LES RESIDENTS EXTERIEURS AU DEPARTEMENT L'APA EST VERSEE DIRECTEMENT AU RESIDENT

TARIF HEBERGEMENT AIDE SOCIALE

HEBERGEMENT	62,89 €	TOTAL 68,78 € TTC
TICKET MODERATEUR	5,89 €	

RESIDENTS AGES DE - 60ANS

FORFAIT DEPENDANCE -60 ANS	12,66 € HT,	12,70 € TTC
TARIF AIDE SOCIALE - de 60 ans	68,24 € TTC	

Conditions de facturation en cas d'absence de plus de 72 heures,

(Hospitalisation ou absence pour convenance personnelle) :

Conformément aux dispositions de l'art, R314-204 du CASF, le prix de journée « hébergement » est minoré à compter de la 72^{ème} heure d'absence d'un montant de 20 € par jour correspondant au forfait journalier hospitalier,